

**Avenant du 21 décembre 2018 à l'accord pour le réaménagement de la
chronologie des médias du 6 Septembre 2018**

**Article unique : modification du 3. de l'accord du 6 septembre 2018 pour le
réaménagement de la chronologie des médias**

Le point 3. « Entrée en vigueur » de l'accord du 6 septembre 2018 pour le réaménagement de la chronologie des médias est désormais rédigé comme suit :

« Le présent accord entre en vigueur à la date de sa signature, sous réserve des stipulations des contrats signés avant cette date.

Il est conclu pour une durée de quatre ans, tacitement reconductible par périodes d'un an ».

Fait à Paris, le 21 décembre 2018,



Handwritten signatures and initials in blue ink, including the number 1, located at the bottom of the page.

Avenant du 21 décembre 2018 à l'accord pour le réaménagement de la
chronologie des médias du 6 Septembre 2018

Pour Scénaristes de cinéma associés

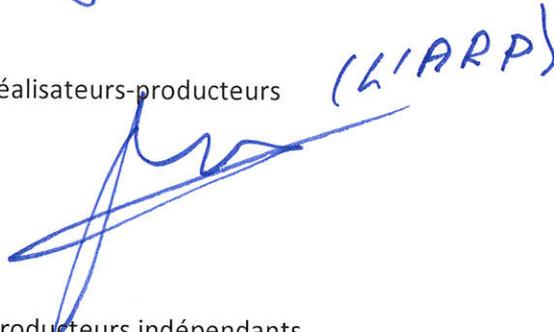
Pour la Société civile des auteurs multimédia



Pour la Société des réalisateurs de films



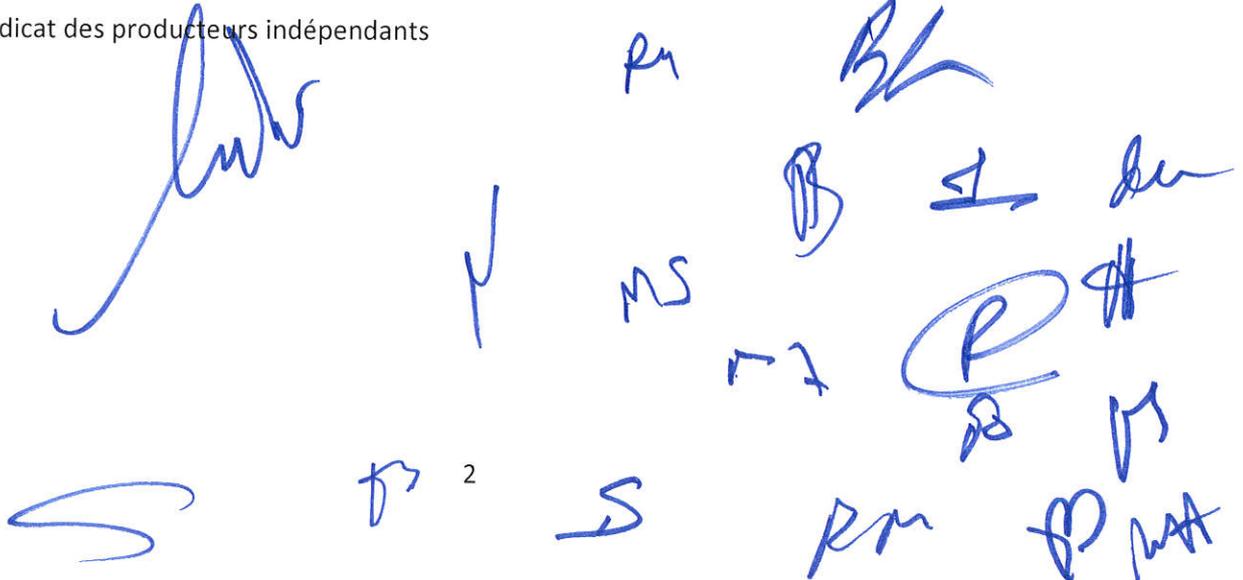
Pour l'Association des réalisateurs-producteurs



Pour l'Association des producteurs indépendants



Pour le Syndicat des producteurs indépendants



Avenant du 21 décembre 2018 à l'accord pour le réaménagement de la
chronologie des médias du 6 Septembre 2018

Pour l'Union des producteurs de cinéma

Pour la Fédération nationale des distributeurs de films

Pour les Distributeurs Indépendants réunis européens

Pour le Syndicat des distributeurs indépendants

Pour l'Union de l'édition vidéographique indépendante

Pour la Fédération nationale des cinémas français

Avenant du 21 décembre 2018 à l'accord pour le réaménagement de la
chronologie des médias du 6 Septembre 2018

Pour l'Association du cinéma indépendant pour sa diffusion

Pour France-Télévisions



Pour TF1

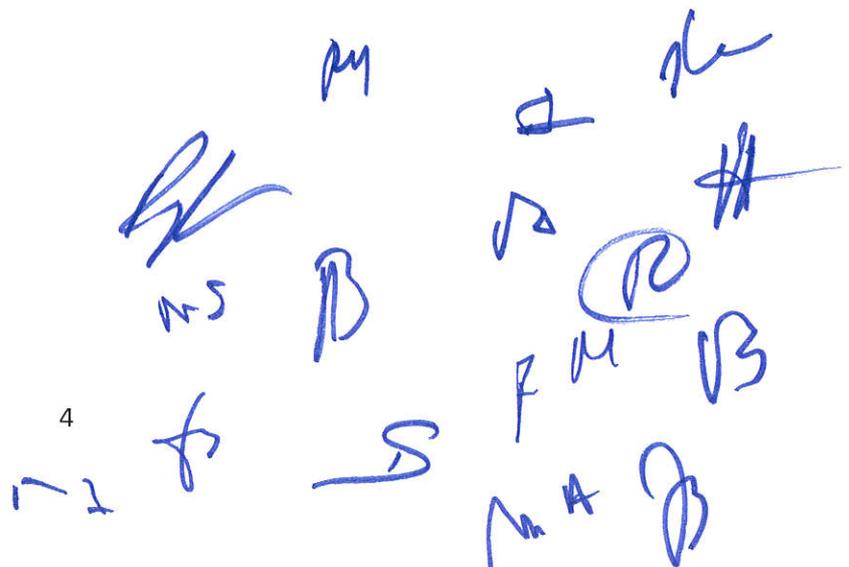
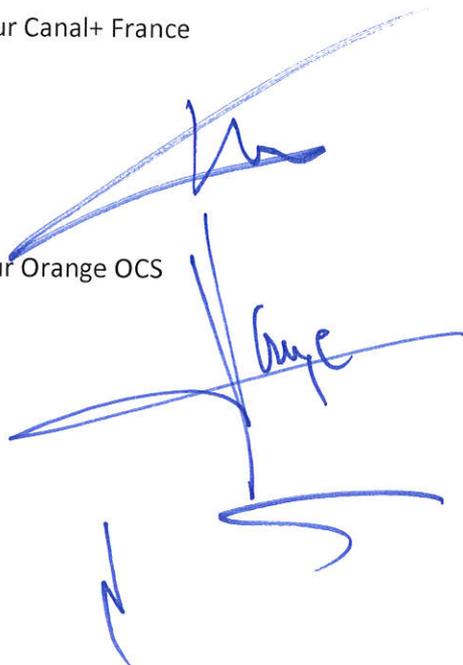


Pour M6



Pour Canal+ France

Pour Orange OCS



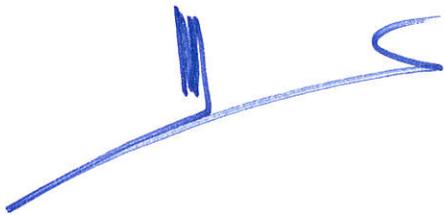
Handwritten initials and signatures including: M, S, B, F, M, B, A, B, S, and a circled 'P'.

Avenant du 21 décembre 2018 à l'accord pour le réaménagement de la
chronologie des médias du 6 Septembre 2018

Pour le Bureau de Liaison des Organisations du Cinéma :



En présence d'ARTE -France,



N
AM
5
B
MS
B
A
S
S
P
M
S
du

P
B